



Concours Photos de la Ville de Metz

1 500 euros de prix

Règlement du concours

Du 01 juillet au 31 août 2020 inclus

Deux thèmes :

1- La nature en ville

2- Technologies

PHOTO-FORUM
6 rue des Robert
57000 Metz Sablon
www.photo-forum.fr

Article 1 : Participation

CONCOURS GRATUIT, ouvert à tous les photographes amateurs à l'exception des membres du Comité directeur de Photo-Forum et des membres du jury.

Ce concours est organisé en partenariat avec la Ville de Metz dans le cadre des activités culturelles menées durant l'été 2020 par la Ville de Metz.

Article 2 : Thèmes

Deux thèmes sont proposés :

1. **La nature en ville**
2. **Technologies**

Ces deux thèmes assez vastes laissent libre cours à l'imagination et au regard du photographe.

Article 3 : Conditions de participation

Chaque auteur peut concourir dans les 2 thèmes à raison de 5 photographies numériques au maximum par thème.

Les participants reconnaissent être les auteurs des photos présentées et doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiées sur la ou les photos présentées.

Dans le cas où un candidat transmettrait plus de 5 photographies par thème alors seules les 5 premières (par ordre chronologique de dépôt) seront retenues.

Les participants acceptent que leur nom soit cité dans les résultats et que la ou les photos soient publiées et exposées.

Article 4 : Envoi des photos

L'envoi des photos se fera sur le site internet : <https://concours.photo-forum.fr>

Les participants devront remplir un formulaire en précisant :

- Nom, prénom, adresse mail,
- Un titre pour chaque photo déposée (titre simple 15 caractères maximum).

En cas d'informations incomplètes ou fausses, les photographies ne seront pas retenues.

Un accusé de réception sera envoyé par mail aux participants.

Date limite de réception : **31 août 2020 à minuit**

Jugement : **au cours du mois de septembre 2020**

Article 5 : Format des photos

!! IMPORTANT !!

Les participants doivent se conformer strictement aux présentations suivantes :

- Seul le **format JPEG** sera accepté.
- Les fichiers photos devront impérativement être nommés EN MAJUSCULES de la façon suivante :

Nom du thème _ Titre de la photo _ initiales du prénom et du nom

Exemple : NATUREENVILLE_LUMIERE_MD.jpg

- Les photographies devront obligatoirement être produites sous forme de fichiers avec pour définition **1920 pixels pour le côté le plus large**, avec un **ratio 2/3 ou carré** et un **poids maximum de 5 Mo**.

Suite au jugement, les auteurs des 20 meilleurs clichés devront produire un **fichier haute définition** pour assurer un tirage de qualité 20x30 (**2000x3000 pixels minimum**) ou 20x20 (**2000x2000 pixels minimum**). Le tirage sera effectué par Photo-Forum et présenté dans un encadrement 30x40cm en vue de l'exposition.

En cas d'impossibilité de fournir ce fichier en haute définition, la photo sera déclassée.

Les photographies ne devront en aucun cas faire apparaître une quelconque signature ou inscription qui pourrait mettre en péril l'anonymat de l'auteur lors du jugement. Si le cas se présente, la photo sera refusée.

Article 6 : Jugement

Le jugement sera rendu dans chaque thème, sous réserve d'une participation suffisante. Le jury est composé de photographes professionnels et de membres du comité de Photo-Forum. Ses décisions sont sans appel.

ARTICLE 7 : Prix – Palmarès

Thème 1 – 1er prix: 400 € - 2° prix: 200 € - 3° prix: 150 €

Thème 2 – 1er prix: 400 € - 2° prix: 200 € - 3° prix: 150 €

Les prix sont remis sous forme de bons d'achat valables dans différents magasins photo de la ville de Metz.

L'évocation du palmarès et la remise des prix se feront au cours d'une cérémonie qui se déroulera à la Mairie de Metz. Des invitations personnelles seront envoyées par e-mail.

Un participant ne peut gagner qu'un prix pour l'ensemble des photos qu'il présente.

Dans l'hypothèse où un participant serait susceptible de bénéficier d'un second prix, celui-ci sera attribué au participant le mieux placé après lui.

Article 8 : Exposition

L'exposition des photos se déroulera **sous le Péristyle de Hôtel de Ville de Metz.**

Article 9 : Droits de reproduction et droit à l'image

La reproduction des photographies est autorisée gratuitement par leur auteur.

Cette éventuelle utilisation sera limitée à la promotion de la manifestation (y compris sur Internet) et seulement pour la durée de la manifestation (incluant l'exposition des photos lauréates), au-delà plus aucune utilisation n'en sera faite.

L'auteur prend la responsabilité des œuvres présentées dans le respect du droit d'auteur et du droit à l'image.

Les auteurs, en présentant leurs photos aux concours, se conformeront aux réglementations en vigueur concernant les lois françaises en matière de droits d'auteur et sur la protection des personnes physiques et de leur image.

En aucun cas les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables d'une inobservation quelle qu'elle soit à ces lois par les concurrents.

L'auteur devra donc s'être assuré des autorisations nécessaires auprès des personnes ou des biens photographiés et dégage ainsi la responsabilité des organisateurs.

Article 10 : Acceptation du règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation intégrale et sans réserve du présent règlement.

Le non-respect du présent règlement entraîne l'élimination systématique des photos. Aucun recours ne sera pris en considération.

Tout cas fortuit non prévu au présent règlement sera arbitré par les responsables de Photo-Forum sans possibilité d'appel.

Pour tout renseignement complémentaire : concours@photo-forum.fr